Programme de formation

18 novembre 2026

Les outils de lutte contre les discriminations au niveau local

Objectif principal

Identifier les moyens d'action permettant de lutter contre les discriminations, préjugés et stéréotypes pour agir dans sa collectivité ou sur son territoire.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les concepts qui alimentent le débat sur les discriminations.
- Connaître le cadre juridique et ses limites.
- Maîtriser les outils et les stratégies permettant d'agir efficacement.

Contenu

Définitions des différents concepts et analyse des débats politiques et sociétaux qui les sous-tendent

La discrimination en droit :

- Avec quels critères qualifier une situation de discriminatoire ?
- Une inégalité de traitement est-elle systématiquement une discrimination ?
- À quels risques les collectivités locales sont-elles exposées ?

Le cas de la collectivité-employeur : outils de prévention des discriminations au sein des services

Les outils d'une politique publique locale de lutte contre les discriminations

- Du diagnostic territorial au plan d'action.

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
10 rue Chevreul 75011 Paris
Tel: 01 41 58 52 40
Association Loi 1901 - Siret 42068662800058 - APE 913E - NAF 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org

- Les moyens de lutte contre les discriminations.

Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.

Format

Une journée (6 heures).

Public cible

Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter
le référent
Cédis.

Inscriptions

Pour les élu·es :
modalités de financement et d'inscription .

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :
modalités de financement et d'inscription .